

Le Sénat

J'aimerais indiquer aux députés qu'il y a un précédent à la nomination de sénateurs pour représenter les territoires. Des sénateurs furent nommés pour représenter les Territoires du Nord-Ouest pendant les premières années de la colonisation et il en alla de même jusqu'à la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. La question de la représentation des Territoires au Sénat a été soulevée à plusieurs reprises à la Chambre. Des bills d'initiatives parlementaires furent proposés à la Chambre des communes en 1960 et en 1962 et, en 1972, le bill C-126 suivi, en 1973, du bill C-12, qui prévoit un sénateur pour chaque territoire. Aussi n'est-ce pas la première fois que la Chambre est saisie de cette question; elle a été portée à l'attention de la Chambre sous forme de bills d'initiative parlementaire.

M. Nielsen: De nombreuses fois!

M. MacEachen: La question est claire et précise. Elle ne requiert pas d'autres explications de ma part en ce qui concerne la deuxième lecture de ce bill.

En conclusion, je devrais dire que la motion proposant que ce bill soit lu pour la deuxième fois présuppose que le Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien en soit saisi. Je crois, à la réflexion, qu'il serait préférable d'en saisir le Comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il s'agit d'un amendement constitutionnel et il serait peut-être plus indiqué qu'il soit étudié par ce comité permanent-là. Toutefois, la motion qui a été présentée fait état du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien et c'est la raison pour laquelle je propose, qu'avec le consentement de la Chambre, ce bill soit référé au Comité permanent de la Justice et des questions juridiques.

Des voix: D'accord.

● (2010)

M. MacEachen: Je dirai en terminant que ce bill n'aborde pas la question de la représentation des territoires à la Chambre des communes. Cette question peut et va être réglée en même temps que toute la question de la représentation à la Chambre des communes dont le comité permanent des privilèges et élections va continuer à s'occuper. Donc, je rappelle aux députés qu'il y a un autre moyen de régler la question de la représentation des territoires à la Chambre. Ce bill concerne le Sénat.

M. Nielsen: Quels sont les autres travaux qui nous restent si nous en terminons avec ce bill?

M. MacEachen: Je réponds à cette question en disant que si nous disposons de ce bill, nous reprendrons le bill sur la concurrence ce soir.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Puis-je demander aux députés s'ils consentent à renvoyer ce bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques plutôt qu'au comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien?

Des voix: D'accord.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, cette soirée doit procurer beaucoup de satisfaction au député du Yukon (M. Nielsen). C'est un député chevronné et, depuis longtemps, figure au *Feuilleton* un bill d'initiative parlementaire à son nom qui est intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britanni-

[M. MacEachen.]

que, 1867 à 1965». Il s'agit d'un amendement destiné à assurer la représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au Sénat canadien. Ce soir, nous étudions une mesure ministérielle qui porte exactement le même titre et qui vise exactement le même objectif. Cela prouve simplement que si vous avez suffisamment de ténacité, d'endurance, de trempe et de persévérance, vous finirez par persuader n'importe qui, même les libéraux.

Notre parti voit le bill C-11 d'un bon œil et espère qu'il franchira rapidement toutes les étapes du débat. Il y a juste un peu plus d'un an, le 20 février, pour être exacte, nous discutons de cette même question lorsque nous avons étudié le bill d'initiative parlementaire du député du Yukon. Bien qu'il ait été alors d'usage pour les ministériels d'étouffer le bill au lieu de le renvoyer au comité, certains indices portaient à croire que les honorables vis-à-vis appuyaient la mesure jusqu'à un certain point. Par exemple, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) avait parlé en sa faveur, mais avait subordonné son appui à une réforme générale du Sénat. Comme il l'avait alors déclaré: «Je ne crois pas que ce projet de loi aille au cœur du problème de la représentation sénatoriale.» Il hésitait donc à l'appuyer. De plus, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) avait dit à propos de la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat: «Cette question ne peut pas être étudiée séparément des autres modifications qui doivent être apportées à la représentation du Sénat.»

Ces opinions peuvent être justifiées, monsieur l'Orateur; mais il est préférable de prendre une initiative restreinte que de n'en prendre aucune. Voilà pourquoi j'accueille avec satisfaction la mesure ministérielle ce soir. Je sais que cette fois-ci le député de Kamloops-Cariboo et le député de Windsor-Walkerville appuieront le projet de loi sans réserve. Si le gouvernement voulait seulement aborder de la même manière d'autres problèmes, notamment, le coût de la vie, il pourrait peut-être arriver, pas à pas, à des solutions au lieu de rester immobile. Le gouvernement se rend compte, j'en suis persuadée, que nous, membres de ce parti, nous allons continuer de montrer la voie que le gouvernement devrait suivre, comme l'a fait le député du Yukon en présentant ce bill, jusqu'à ce que notre parti soit appelé à former le gouvernement.

J'espère que le présent bill recevra l'appui unanime de tous les partis représentés à la Chambre, afin de prouver aux Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle que le Parlement canadien traite les gens du Grand Nord sans distinction injuste. Il est essentiel de se rappeler que le Parlement du Canada se compose de deux chambres. À la Chambre des communes, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont été représentés depuis 1903 et 1949 respectivement. À l'autre endroit, les territoires se sont vus refuser toute représentation. On leur a refusé depuis longtemps, justice et égalité.

Certains députés préconisent l'abolition de l'autre endroit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Évidemment, personne ne met en doute leur droit de formuler cette proposition avec toute la vigueur dont ils sont capables. Cependant, je leur dis que tant que le régime parlementaire canadien comportera une chambre haute, les territoires septentrionaux devraient y avoir accès.